



Dossier suivi par
Max Gratadour

Conseiller du Recteur
Doyen des Inspecteurs
de l'Éducation nationale

CRPE Session 2013-2

RAPPORT DU JURY

*** * ***

1- Rapport de la présidente de commission pour l'Epreuve 1
(Mathématiques + Options)

2- Rapport du président de commission pour l'Epreuve 2 (Français +
Agir en fonctionnaire d'Etat)

3- Rapport du coordonnateur des épreuves
(Analyse et données statistiques)

CRPE Session 2013-2

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION MATHEMATIQUES + OPTIONS – Epreuve 1

1^{ère} partie : MATHEMATIQUES

EXPOSE DE MATHEMATIQUES :

La commission note une bonne prise en compte des rapports de jurys précédents par les candidats.

Les exposés sont globalement bien structurés même si le temps imparti n'est pas toujours utilisé (entre 15 et 20 minutes). Quelques exposés se situent encore en deçà de 15 minutes. La durée de l'exposé ne présage pas pour autant de sa qualité : des exposés plus courts se sont montrés bien plus efficaces que d'autres qui occupaient les vingt minutes imparties.

La documentation à disposition des candidats permet de traiter les sujets très correctement. Certains candidats prennent appui sur cette documentation, d'autres savent s'en détacher et intégrer leur expérience pratique. Beaucoup de candidats ont su faire des choix et se limiter à deux ouvrages. Les sujets relatifs à l'école maternelle ont été traités sous forme de séances ne faisant apparaître que très peu de fiches, c'est une évolution positive. Des sujets qui s'avéraient limités pour un traitement en termes de séquences ont été intelligemment abordés en termes de dispositifs.

Les séquences restent toutefois prototypées mais la place du calcul mental est maintenant bien justifiée. Le nombre de séances correspond également à l'enseignement visé. L'évaluation diagnostique ne trouve toujours que peu d'intérêt. Les candidats veillent à articuler les séances sans pour autant faire apparaître une réelle progressivité. La nature des séances est très souvent annoncée et les pré-requis sont mieux posés que les autres années. Les prestations les mieux construites sont celles des candidats qui ont su recentrer le sujet ou l'élargir en opérant des choix pertinents (période de l'année par exemple).

Les candidats s'expriment dans un discours organisé par un exposé structuré.

Le lexique mathématiques n'est pas toujours maîtrisé (définitions empiriques).

Conseils : il est indispensable de redéfinir les termes du sujet, la référence aux programmes, le contexte théorique et la place de la séquence dans la progression. L'introduction doit impérativement rappeler le contexte dans lequel la compétence s'exerce (les propos introductifs étaient globalement pertinents cette année). En réponse à l'évaluation, l'étayage, le guidage et la différenciation sont à privilégier aux séances de remédiation. Les outils des élèves liés à l'apprentissage conduit sont aussi à définir dans l'exposé.

ENTRETIEN DE MATHEMATIQUES

Ils marquent toujours une grande hétérogénéité entre les candidats. La commission vérifie toujours la pertinence des choix pédagogiques en demandant de les justifier, d'élargir le propos.

Les éléments suivants ont été valorisés : réponses construites, argumentées approfondissement de la notion. Les candidats ont à s'emparer des questions des membres de la commission pour enrichir ou compléter l'exposé. Dans ce sens, les interactions entre les différents champs disciplinaires sont à promouvoir. Les capacités communicationnelles et discursives étant évaluées, les candidats doivent veiller à utiliser un lexique précis et adapté au propos : le langage mathématique utilisé par les candidats demande encore une précision accrue. Les traces écrites proposées sont pertinentes et plus riches, diversifiées que les années précédentes, mais pas toujours adaptées au cycle trois. La part des élèves dans sa construction doit être clairement identifiée.

2^{ème} partie : OPTIONS

OPTIONS : les candidats abordent cette 2^{ème} partie de l'épreuve en se recentrant correctement sur leur exposé.

OPTION EPS :

EPREUVE PHYSIQUE :

Danse : le temps d'échauffement a bien été utilisé et le protocole de l'épreuve respecté. Tous les candidats ont apporté un support musical et présenté une prestation préparée et sérieuse. Ces prestations s'avèrent d'un niveau juste convenable.

1500m : les candidats ont pris en compte le temps d'échauffement. ils portent une tenue en adéquation avec l'activité.

EXPOSE : la commission constate des exposés conformes aux attentes institutionnelles dans la forme et dans la durée les candidats connaissent mieux le statut et le contenu des textes sur lesquels ils prennent appui (programmes et circulaires). Dans la majorité des propositions, les séquences répondent aux objectifs de l'école primaire. Leur mise en œuvre reste toujours problématique et bien trop ambitieuse : une bonne connaissance de l'évolution de l'enfant demeure indispensable. Il serait souhaitable que les candidats étayent leur propos d'expériences et d'observations personnelles et évitent les séquences à effet catalogue.

ENTRETIEN : tout terme employé spontanément par le candidat devrait pouvoir être défini et illustré par des exemples. Les connaissances concernant les autres APS couramment pratiquées à l'école primaire méritent un approfondissement accru. Les attestations, sont fréquemment citées, comme le passage d'un cycle à l'autre. Le cahier d'EPS est régulièrement présenté comme un outil, en oubliant toutefois sa dimension d'ouverture culturelle.

OPTION EDUCATION MUSICALE :

EXPOSE : les prestations, variées, se sont montrées de meilleure qualité que l'année précédente. L'exposé est construit, il convient toutefois d'éviter un « effet catalogue » par des activités exhaustives. Quelques exposés ont toutefois montré des exploitations centrées sur le thème de la musique (paramètres liés à la discipline). Le chant reste majoritaire comme prestation (10 candidats, alors que 3 ont choisi de s'accompagner à la guitare et 2 ont présenté une prestation instrumentale pure). Aucune référence à l'histoire des arts n'apparaît dans l'exposé, peu d'évocation d'une trace écrite. La notion de parcours culturel reste absente.

ENTRETIEN : le candidat doit utiliser un vocabulaire spécifique à la discipline et être capable de définir chaque terme employé. Il reste toujours des lacunes culturelles dans le domaine de l'histoire de la musique (les grandes périodes, les grands mouvements artistiques, les compositeurs). L'œuvre proposée à l'écoute nécessite une analyse qui devrait permettre au candidat de faire des prolongements, des illustrations ou des transferts des connaissances évoquées dans son exposé. Leur analyse est très brève, les candidats partent aussitôt sur une utilisation possible en classe.

OPTION ARTS VISUELS :

EXPOSE : 13 candidats ont présenté une production personnelle, 2 une reproduction d'œuvre.

Les propositions sont porteuses, mais l'exploitation et la démarche pédagogique envisagées restent presque toujours un inventaire d'activités, laissant peu de place à la démarche de création, spécifique en arts visuels. Les candidats déclinent essentiellement des exercices avec consignes, fondés sur l'expérimentation de techniques, au détriment de l'expression personnelle. En outre, les notions travaillées en arts visuels ne sont pas toujours maîtrisées.

ENTRETIEN : Les lacunes rencontrées dans l'exposé, se confirment lors de l'entretien, avec un vocabulaire peu rigoureux, concernant notamment les notions avec leurs composants plastiques. Ainsi le document proposé par le jury devrait permettre aux candidats de mettre en évidence la problématique plastique en jeu. Or, les candidats se limitent à une description de la reproduction d'œuvre. L'exploitation pédagogique reste centrée sur une déclinaison d'activités. La démarche de création n'est pas mise en évidence. Le choix de cette option implique de prendre en compte les relations entre : pratiques, connaissances et rencontres avec l'univers de l'art et de la culture.

Fait à Brive le 17 avril 2014

Sylvie MARCEAU

Présidente de la commission de l'épreuve 1 (Mathématiques + Options)
Inspectrice de l'Education nationale Brive sud

CRPE Session 2013-2

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION FRANCAIS + AGIR EN FONCTIONNAIRE – Epreuve 2

A DESTINATION DU PRESIDENT DE JURY

1^{ère} partie : FRANÇAIS

DOCUMENTATION COMMUNE A TOUS LES SUJETS :

- I) Programmes, progressions et référentiels de compétences de l'école primaire (BO hors série n°3 du 19/06/2008) + Repères de progressivité pour l'école élémentaire (BO n°1 du 05/01/2012)
- II) Texte relatif à l'histoire des arts (encart BO n°32 du 28 août 2008)
- III) Livret personnel de compétences

EXPOSE :

Durée moyenne de l'exposé : autour de 18 minutes

• La durée de l'exposé est assez variable. Une majorité de candidats lui accorde un temps convenable supérieur à 15 minutes. Il importe de rappeler aux candidats d'utiliser de manière optimale les 20 minutes autorisées pour répondre pleinement aux exigences de l'épreuve.

La commission avait envisagé de pénaliser un exposé inférieur ou égal à 10 minutes : il n'y a pas eu de candidat concerné par cette modalité.

• L'exposé est une situation de communication : il appartient au candidat de mobiliser et de maîtriser les compétences de base de ce domaine.

• Quelques recommandations méthodologiques à adapter ou à considérer selon la thématique du sujet :

- la lecture, en début d'exposé, des compétences appelées par le sujet n'est pas toujours des plus judicieuses : il est sans doute plus intéressant de les évoquer durant le déroulement de la séquence ou de les mettre en regard avec les outils d'évaluation retenus ;
- la contextualisation à l'échelle du cycle comme de l'année scolaire (période retenue) sont quant à elles assez peu justifiées, le parcours d'apprentissage de l'élève également ;
- la séquence est généralement construite en plusieurs séances mais celles-ci sont plutôt juxtaposées et pas toujours articulées dans une dynamique d'apprentissages ;
- les séances inaugurale et finale pourraient être mieux modulées dans la perspective d'une progression de classe ou d'une progressivité des connaissances ;
- les temps de différenciation pédagogique ne sont pas forcément à traiter dans un chapitre spécifique, mais à inclure au sein des séances qui s'y prêtent ; ils restent insuffisamment pris en compte par les candidats : cela mériterait pourtant d'être détaillé, tant du point de vue organisationnel que du point de vue pédagogique (activités proposées aux élèves, rôle de l'enseignant, modalités de suivi,...) ;
- le traitement du sujet doit pouvoir proposer un regard élargi sur l'ensemble des niveaux de l'école primaire (maternelle et élémentaire) ;
- la construction de l'exposé suppose un temps d'ouverture formalise mais surtout un temps de conclusion qui se doit d'être à la fois synthétique et porteur de perspectives d'échanges avec le jury.

• Cela appelle à développer plus significativement les références suivantes :

- **référence aux programmes** souvent présentée en début d'exposé mais ensuite peu exploitée ;
- **référence à la documentation commune** peu utilisée pour étayer le propos ;
- **référence aux documents spécifiques** du sujet sans les paraphraser, sans non plus les utiliser ex abrupto, en privilégiant – chaque fois que faire se peut – une analyse critique et donc sélective de leur exploitation : les liens et la complémentarité entre ces documents, les orientations qu'ils donnent en termes de conception de séances doivent permettre au candidat de déclarer les options pédagogiques et didactiques qui sous-tendent sa construction de séquence ; il importe que le candidat se positionne dans le choix de sa démarche pédagogique et l'explicite dans la présentation de situations concrètes. Il appartient aussi au candidat de se montrer, le cas échéant, critique par rapport aux documents proposés.
- **référence à une programmation annuelle** (son absence peut être problématique) : les candidats gagneraient à préciser les grands axes de travail qui jalonnent la progression des apprentissages en fonction de la problématique didactique posée (se reporter notamment aux repères de progressivité)

ENTRETIEN :

- Consécutif à l'exposé, il permet de compléter ou de prolonger ce dernier. Il importe donc que le candidat puisse témoigner à la fois d'une certaine réactivité aux questions d'éclaircissement ou d'élargissement, mais aussi de capacités d'interaction avec les membres de la commission.
- Les candidats convoquent finalement assez rarement leur expérience professionnelle d'enseignement (stage filé ou stages massés conduit durant l'année scolaire en cours), soit pour illustrer directement, soit pour transférer l'analyse de pratiques professionnelles (personnelles ou relatées) pourrait sans doute permettre une meilleure illustration et donnerait de la légitimité aux discours développés devant le jury.
- Lors de l'entretien, le candidat doit être préparé à recevoir des questions d'ouverture par rapport au sujet initial, questions qui restent pour autant dans le champ de l'épreuve. A ce titre, la stratégie de « délayage » des documents ou des programmes est peu appréciée. De même pour les fréquentes digressions destinées à alimenter des réponses trop vagues ou trop approximatives, avec le risque plus ou moins avéré d'effectuer un développement « hors-sujet ». Le jury attend plutôt une appropriation du corpus de textes, une cohérence entre les propositions pédagogiques, didactiques et les éléments retenus dans les extraits de textes fournis.
- Les principaux **conseils et recommandations** peuvent être répertoriés comme suit :
 - préciser ou enrichir les propositions émises dans l'exposé ;
 - développer de nouvelles propositions attestant la prise en compte d'une réflexion partagée et évolutive ;
 - argumenter les réponses en s'appuyant sur des référents théoriques signalés, sur des connaissances didactiques identifiées, sur des observations de pratiques vécues ou observées ;
 - prendre appui sur les programmes en vigueur (actuellement programmes de l'école primaire 2008) ;
 - construire une séquence qui garantit un bon équilibre entre « didactique » et « pédagogie », en se souciant des élèves, de leurs besoins comme de leurs aptitudes ;
 - articuler les pistes pédagogiques entre les champs intra-disciplinaires (dire / lire / écrire et langue française [lexique, grammaire, orthographe]) ;
 - transposer l'étude de la notion ou de la thématique à d'autres cycles ;
 - établir des liens interdisciplinaires lorsque le sujet le permet – sans systématisation et sans artifice.

Cette 1^{ère} partie de l'Epreuve 2 du CRPE 2013-2 témoigne d'une réussite faible, les prestations restant souvent ténues, inabouties ou trop générales. Les sujets marquent encore plus la différence entre les candidats, dès lors qu'ils relèvent de la langue orale ou concernent l'école maternelle.

2^{ème} partie : AGIR EN FONCTIONNAIRE DE L'ÉTAT ET DE FAÇON ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

EXPOSE :

Durée moyenne de l'exposé : 7 mn

- La durée de l'exposé dépend très largement du sujet à traiter et témoigne aussi du degré de maîtrise des connaissances qu'il requiert.
La commission avait envisagé de pénaliser un exposé inférieur ou égal à 5 minutes : il n'y a pas eu de candidat concerné par cette modalité.

- La structuration du propos est très aléatoire et peut desservir la démonstration du candidat s'il ne privilégie pas une hiérarchisation du raisonnement. A ce titre, il convient de privilégier une organisation de l'exposé qui intégrera :

- les aspects réglementaires (écho aux textes en vigueur)
- les aspects déontologiques (posture et position de l'enseignant dans l'exercice de son métier et des missions inhérentes)
- les aspects pédagogiques (attitudes et conduites envers les élèves) sans pour autant que cette partie soit pléthorique ou plus importante

La commission constate que ce plan est plutôt bien suivi, ce qui constitue une amélioration significative par rapport aux années précédentes.

- Il importe toutefois d'aborder le sujet comme une étude de cas : rappeler brièvement la situation, la problématiser, la traiter en développant des éléments de réponse précis :
 - par le raisonnement (privilégier le bon sens),
 - par l'illustration des connaissances ;
 - par le témoignage d'expériences.

• Attendus :

Le jury attend une mise en perspective des éléments signifiants. La réponse à la problématique posée ne doit pas se limiter à l'énoncé d'une liste des textes réglementaires, mais doit être étayée par une analyse de ceux-ci. Il importe que le candidat perçoive l'esprit des textes au regard de la situation et favorise ainsi une réflexion de bon sens. A ce titre, il peut être recommandé de parcourir, dans le cadre de la préparation, des guides pour la direction d'école.

ENTRETIEN :

- Il sert à vérifier les connaissances relatives à la thématique du sujet, mais également à élargir la réflexion vers d'autres thèmes connexes, lesquels permettront d'appréhender la posture du fonctionnaire comme la position de l'enseignant dans l'exercice de son métier.
- Il sert à diversifier les approches en considérant les relations :
 - avec l'institution (sens et respect de la hiérarchie, devoir de réserve,...) ;
 - avec les personnels enseignants et éducatifs (travail d'équipe, rôle des différents conseils, travail avec les ATSEM, les assistants d'éducation, les intervenants extérieurs,...) ;
 - avec les usagers (les élèves et les familles) ;
 - avec les partenaires de l'école (élus, représentants des collectivités territoriales, des associations,...).
- Les **conseils et recommandations** peuvent être répertoriés comme suit :
 - prendre en compte les thématiques mentionnées dans les sujets et y répondre en fonction de la spécificité dont elles relèvent ;
 - consolider et utiliser les connaissances en matière de droit réglementaire et de droit public ;
 - étayer et argumenter les réponses et, pour ce faire :
 - mobiliser à bon escient des ressources diverses : savoirs personnels et référents théoriques, culturels, sociétaux, ...
 - établir des liens avec les stages de pratique accompagnée ou, plus récemment, avec les stages en responsabilité (stage filé annuel et stages massés ponctuels).

• Attendus :

Le jury attend que le candidat ait un regard critique et ne livre pas un discours convenu. Il juge de la capacité du candidat à se positionner face aux situations proposées, à passer d'un questionnement citoyen à un positionnement professionnel. Cela implique d'avoir repéré les rôles hiérarchiques au sein de l'institution, et en particulier la position de chaque acteur de la communauté éducative : enseignant-adjoint, directeur, inspecteur, IA-DASEN, maire, parents d'élèves, ATSEM, intervenant extérieur, ...

Cette 2^{ème} partie de l'Epreuve 2 du CRPE 2013-2 atteste de résultats plutôt convenables, les connaissances étant généralement mieux maîtrisées et surtout mieux structurées ou mobilisées que lors des années antérieures. Par contre, les prestations les moins réussies s'avèrent souvent lacunaires, héistantes, voire inconsistantes et donc très insuffisantes.

L'épreuve donne des **résultats globaux plutôt médiocres**, en deçà des résultats des sessions précédentes, marqués surtout par :

→ **des prestations faibles en Français**, très ou trop générales, insuffisamment réfléchies pour croiser les attendus de programme avec les besoins des élèves en fonction du cycle et du niveau, inégalement illustrées par l'illustration et/ou le transfert de pratiques vécues, voire observées ;

→ **des prestations relativement dichotomiques en « Agir en fonctionnaire d'Etat et de façon éthique et responsable »**, souvent par déficit de positionnement, absence de posture idoine et manque de discernement ou de connaissances.

Fait à Limoges le 14 avril 2014

Max GRATADOUR
Président de la commission de l'épreuve 2 (Français + Agir en fonctionnaire)
Conseiller du recteur pour le 1^{er} degré
Inspecteur de l'Education nationale

CRPE Session 2013-2

RAPPORT DU COORDINATEUR

A DESTINATION DU PRESIDENT DE JURY
ET DE LA DEC – Rectorat Limoges

1. Bilan général des concours CRPE depuis 2011

Année	Nombre candidats	Moyenne Epreuve 1	Mathématiques	Option	EPS	AV	Musique
2011	43	11,83	6,62	5,21	5,49	4,50	4,43
2012	56	10,72	6,13	4,59	5,35	2,97	5,11
2013-1	111	11,33	6,51	4,82	5,35	2,88	4,21
2013-2	63	11,23	6,48	4,74	4,91	4,10	5,04

Année	Nombre candidats	Moyenne Epreuve 2	Français	Agir en fonctionnaire
2011	42	10,73	6,18	4,55
2012	58	09,39	5,45	3,94
2013-1	111	10,22	5,62	4,60
2013-2	64	09,23	5,07	4,16

Dans la durée, l'épreuve 1 (Maths + Options) confirme une meilleure réussite que l'épreuve 2 avec des écarts variables de moyenne globale de [1,1] à [2,0], le plus fort écart étant constaté pour le CRPE 2013-2

Tableau des écarts de moyenne entre les épreuves

Année	Moyenne Epreuve 1 (M+O)	Moyenne Epreuve 2 (F+A)	Ecart
2011	11,83	10,73	[1,10]
2012	10,72	09,39	[1,33]
2013-1	11,33	10,22	[1,11]
2013-2	11,23	09,23	[2,00]

La moyenne en **Maths** est stable et chaque fois supérieure à la moyenne théorique de 6

La moyenne en **Options** a légèrement fléchi sur les trois dernières années par rapport au CRPE 2011 mais reste supérieure chaque fois à la moyenne théorique de 4

Dans le détail :

- les moyennes en EPS antérieurement dominantes régressent et fléchissent en deçà de 5 pour le CRPE 2013-2
- les moyennes en Arts visuels généralement plus faibles améliorent significativement les résultats pour le CRPE 2013-2
- les moyennes en musique confirment des résultats satisfaisants, cette fois en tête des options pour le CRPE 2013-2

Le CRPE 2013-2 se situe dans le même profil de résultats que le CRPE 2013-1 pour l'épreuve 1 (variation infime : - [0,1])

La moyenne en **Français** est en baisse régulière depuis le CRPE 2011 et connaît sa plus faible mesure (autour de 5) pour le CRPE 2013-2

La moyenne en **Agir en fonctionnaire** atteste de résultats variables, avoisinant chaque fois la moyenne théorique de 4

Le CRPE 2013-2 accuse une baisse significative des résultats par rapport au CRPE 2013-1 pour l'épreuve 2 (variation : - [1])

2. Etude des résultats pour l'épreuve 1 (Mathématiques + Options) – Externe public

65 candidats sont admissibles et peuvent participer aux épreuves d'admission. **59 candidats** se sont présentés pour cette épreuve. **1 candidat** abandonne au cours de l'épreuve. **58 candidats** composent effectivement.

Les principaux indicateurs tirés des statistiques jointes en annexe apportent les informations suivantes :

- la moyenne de l'épreuve est de **11,33** / 20
- les notes globales de l'épreuve (sur 20) se distribuent **de 0 à 20** avec la distinction suivante :
 - o Maths : de 1 à 11
 - o Options : de 1,5 à 8
- Aucun candidat n'obtient une note égale à 0 pour la partie « Maths » ou pour la partie « Option »,

L'écart entre la moyenne de chaque commission et la moyenne globale de l'épreuve est inférieur à 1 (delta de - [0,61] pour la commission 1 et delta de + [0,47] pour la commission 2)

L'étude des notes laisse apparaître :

- une distribution quasi-partagée entre les notes inférieures à 10 et les notes supérieures ou égales à 10 ;
- une discrimination plus significative quand on considère cette distribution par rapport à la moyenne de l'épreuve
→ plus de 2/3 sont supérieures à celle-ci et un peu moins de 1/3 lui sont inférieures.

Toutefois, une analyse plus fine de la répartition des notes entre les deux commissions nuance ces premiers constats : la commission 2 accorde davantage de notes supérieures à 10/20 ; la commission 1 équilibre davantage les notes attribuées par rapport à sa moyenne propre de l'épreuve (10,72/20).

L'étude des notes par partie de l'épreuve donne les tonalités suivantes :

- si l'on considère la moyenne théorique (6 en maths et 4 en option) il apparaît une plus grande réussite pour l'option (60% des notes sont supérieures à 4) et une réussite plus relative en maths (près de 50 % seulement des notes sont supérieures à 6) ;
- si l'on considère la moyenne de l'épreuve (6,51 en maths et 4,83 en option), les tendances se resserrent (un peu plus de 50 % en option contre un peu moins de 50 % en maths)

Si l'on considère enfin l'option selon la spécialité choisie, il est à noter que les options attestent - pour cette session - de meilleures performances. Cela se traduit par une moyenne supérieure à la moyenne théorique de l'option égale à 4, et pour deux disciplines (EPS et Musique) une moyenne supérieure à la moyenne de l'option qui est de 4,83 (delta de +[0,1] en EPS / delta de +[0,3] en Musique. La moyenne obtenue en Arts visuels reste inférieure à la moyenne de l'option (delta de -[0,51])

Option	Nb C	Mye
EPS	33	4,93
AV	14	4,32
Musique	11	5,13

Au final, 30 % des candidats (soit près d'un 1/3 d'entre eux) ont une note supérieure à 15, **32 %** (environ le 1/3 d'entre eux) ont une note comprise entre 10 et 15, le restant (**38%**) ayant une note inférieure à la moyenne.
L'ensemble des résultats confirment une hausse significative par rapport à la session 2013-1.

3. Etude des résultats pour l'épreuve 2 (Français + Agir en fonctionnaire) – Externe public

65 candidats sont admissibles et peuvent participer aux épreuves d'admission. **58 candidats** se sont présentés pour cette épreuve.

Les principaux indicateurs tirés des statistiques jointes en annexe apportent les informations suivantes :

- la moyenne de l'épreuve est de **09,39** / 20
- les notes globales de l'épreuve (sur 20) se distribuent **de 1 à 19,5** avec la distinction suivante :
 - o Français : de 0,5 à 11,5
 - o Agir : de 0,5 à 8

L'écart entre la moyenne de chaque commission et la moyenne globale de l'épreuve est inférieur à 1 (delta de +[0,26] pour la commission 1 et delta de - [0,54] pour la commission 2).

L'étude des notes laisse apparaître :

- une majorité de notes inférieures ou égales à 10 ;
- une distribution plus équilibrée par rapport à la moyenne de l'épreuve.

Toutefois, une analyse comparative entre les deux commissions apporte des nuances intéressantes : la commission 2 enregistre moins de notes supérieures à 10/20 alors que la commission 1 répartit sa notation de manière plus équilibrée ; la distribution des notes se corrige si l'on considère la moyenne globale de l'épreuve et se répartit alors de manière plus rapprochée entre les deux commissions.

L'étude des notes par partie de l'épreuve donne les tonalités suivantes :

- si l'on considère la moyenne théorique (6 en français et 4 en agir) il apparaît une réussite légèrement supérieure pour l'option (un peu plus de 50% des notes sont supérieures ou égales à 4) et une réussite moindre en français (44 % des notes sont supérieures ou égales à 6);
- si l'on considère la moyenne de l'épreuve (5,07 en français et 4,16 en agir), la tendance se corrige tout en signalant une faible réussite (un peu plus de 40% des notes sont supérieures à la moyenne de l'épreuve contre un peu moins de 60%)

Au final, 22 % des candidats (soit 1/5 d'entre eux) ont une note supérieure à 15, **23 %** (soit 1/5 d'entre eux) ont une note comprise entre 10 et 15, **55%** (soit environ 1/2 d'entre eux) ayant une note inférieure à la moyenne. L'ensemble des résultats s'avèrent une nouvelle fois **plus faibles qu'en mathématiques et en baisse significative par rapport à la session 2013-1** (- [1])

4. Etude des résultats pour le concours 3^{ème} voie

4 candidats se sont présentés pour cette épreuve.

Les résultats sont variables dans les deux épreuves, avec une moyenne globale établie à 10,58 en Epreuve 1 (Maths + Option) pour 7,75 en Epreuve 2 (Français + Agir en fonctionnaire).

Ils s'avèrent :

→ **disparates dans l'Epreuve 1** (distribution hétérogène en Maths : [de 2,5 à 10], et plus homogène autour de la moyenne en Option : [de 3,9 à 5])

→ **plutôt faibles dans l'Epreuve 2** avec la distinction d'un seul candidat chaque fois (distribution en Français : [de 1 à 7] et en Agir : de 2 à 8])

A noter que dans le cadre de l'option de l'Epreuve 1, les candidats choisissent pour **3** d'entre eux l'**EPS** (moyenne obtenue : 4,60 par rapport à une moyenne globale de l'option à 4,91), et pour **1** autre la **Musique** (moyenne obtenue : 4,0 par rapport à une moyenne globale de l'option à 5,04).

5. Etude des résultats pour le concours externe privé

1 candidat s'est présenté pour cette épreuve.

Les résultats s'avèrent faibles dans l'ensemble avec une moyenne globale établie à 7,00 en Epreuve 1 (Maths + Option) pour 6,00 en Epreuve 2 (Français + Agir en fonctionnaire).

Ils dénotent

→ dans l'épreuve 1, une meilleure réussite en Mathématiques qu'en Option (nettement inférieur à la moyenne)

→ dans l'épreuve 2, une meilleure réussite en Agir en fonctionnaire qu'en Français (nettement inférieur à la moyenne)

A noter que dans le cadre de l'option de l'Epreuve 1, le candidat choisit les Arts Visuels (note moyenne obtenue très inférieure à la moyenne globale de l'option à 4,10),

6. Bilan général

• Etudes statistiques

→ Etude pour Epreuve 1 : Maths + Option

EPREUVE 1	Nb candidats	Moyenne *	Note +	Note -	Médiane
Mathématiques					
Externe public	58	6,51	11	1	6,25
3 ^{ème} voie	4	6,13	7	1	3,50
Externe privé	1	6,00			
Bilan	63	6,48	11	1	6,10
Option : Arts visuels – Musique - EPS					
Externe public	58	4,83	8	1	4,50
3 ^{ème} voie	4	4,45	8	2	3,00
Externe privé	1	1,00			
Bilan	63	4,74	8	1	4,80
Total Epreuve 1					
Externe public	58	11,33	18	2,5	10,75
3 ^{ème} voie	4	10,58	15	3	6,50
Externe privé	1	7,00			
Bilan	63	11,23	18	2,5	10,90

→ Etude pour Epreuve 2 : Français + Agir en fonctionnaire

EPREUVE 2	Nb candidats	Moyenne *	Note +	Note -	Médiane
Français					
Externe public	59	5,21			
3 ^{ème} voie	4	3,75			
Externe privé	1	2,00			
Bilan	64	5,07	11,5	0,5	4,50
Agir en fonctionnaire					
Externe public	59	4,18			
3 ^{ème} voie	4	4,00			
Externe privé	1	4,00			
Bilan	64	4,16	8	0,5	4,00
Total Epreuve 2					
Externe public	59	9,39			
3 ^{ème} voie	4	7,75			
Externe privé	1	6,00			
Bilan	64	9,23	19,5	1	8,50

Le comparatif Epreuve 1 (Maths + Option) / Epreuve 2 (Français + Agir en fonctionnaire) montre :

- que la moyenne de l'épreuve 1 est supérieure à 10 quand celle de l'épreuve 2 s'avère inférieure à 10 ;
- que la quasi-même tendance s'observe au sein des épreuves pour leurs parties constitutives : moyennes en **Maths** et en **Option** respectivement supérieures à 6 et à 4 ; moyenne en **Français** inférieure à 6, mais moyenne en **Agir en fonctionnaire** approchant 4 pour le concours externe public.
- que les concours externe privé et 3^{ème} voie obtiennent des résultats nettement inférieurs à ceux du concours externe public.

ANNEXES

EPREUVE 1 : Mathématiques + Options

au 11/04/2014 Ext. public / 3^{ème} Voie / Ext. privé

Répartition par épreuve

Note Mathématiques	Nbre	%
entre 0 et 2,75	6	9,52%
entre 3 et 5,75	20	31,75%
entre 6 et 8,75	18	28,57%
entre 9 et 12	19	30,16%

inférieure à 6	26	41,27%
égale à 6	6	9,52%
supérieure à 6	31	49,21%

Moyenne épreuve	6,48	
inférieure moyenne épreuve	32	50,79%
supérieure moyenne épreuve	31	49,21%

Note Option	Nbre	%
entre 0 et 1,75	4	6,35%
entre 2 et 3,75	16	25,40%
entre 4 et 5,75	23	36,51%
entre 6 et 8	20	31,75%

inférieure à 4	20	31,75%
égale à 4	5	7,94%
supérieure à 4	38	60,32%

Moyenne épreuve	4,74	
inférieure moyenne épreuve	30	47,62%
supérieure moyenne épreuve	33	52,38%

Note Globale	Nbre	%
entre 0 et 4,75	4	6,35%
entre 5 et 9,75	20	31,75%
entre 10 et 14,75	20	31,75%
entre 15 et 20	19	30,16%

inférieure à 10	24	38,10%
égale à 10	3	4,76%
supérieure à 10	36	57,14%

Moyenne épreuve	11,23	
inférieure moyenne épreuve	33	52,38%
supérieure moyenne épreuve	30	47,62%

Répartition par commission

Com M1	Nbre	%
entre 0 et 4,75	2	6,45%
entre 5 et 9,75	11	35,48%
entre 10 et 14,75	10	32,26%
entre 15 et 20	8	25,81%

inférieure à 10	13	41,94%
égale à 10	2	6,45%
supérieure à 10	16	51,61%

Moyenne épreuve	10,72	
inférieure moyenne épreuve	15	48,39%
supérieure moyenne épreuve	16	51,61%

Com M2	Nbre	%
entre 0 et 4,75	2	6,25%
entre 5 et 9,75	9	28,13%
entre 10 et 14,75	10	31,25%
entre 15 et 20	11	34,38%

inférieure à 10	11	34,38%
égale à 10	1	3,13%
supérieure à 10	20	62,50%

Moyenne épreuve	11,72	
inférieure moyenne épreuve	18	56,25%
supérieure moyenne épreuve	14	43,75%

Répartition par épreuve

Note Français	Nbre	%
entre 0 et 2,75	14	21,88%
entre 3 et 5,75	22	34,38%
entre 6 et 8,75	18	28,13%
entre 9 et 12	10	15,63%

inférieure à 6	36	56,25%
égale à 6	4	6,25%
supérieure à 6	24	37,50%

Moyenne épreuve 5,07

inférieure moyenne épreuve	35	54,69%
supérieure moyenne épreuve	29	45,31%

Note Agir	Nbre	%
entre 0 et 1,75	9	14,06%
entre 2 et 3,75	21	32,81%
entre 4 et 5,75	16	25,00%
entre 6 et 8	18	28,13%

inférieure à 4	30	46,88%
égale à 4	7	10,94%
supérieure à 4	27	42,19%

Moyenne épreuve 4,16

inférieure moyenne épreuve	37	57,81%
supérieure moyenne épreuve	27	42,19%

Note Globale	Nbre	%
entre 0 et 4,75	14	21,88%
entre 5 et 9,75	21	32,81%
entre 10 et 14,75	15	23,44%
entre 15 et 20	14	21,88%

Inférieure à 10	35	54,69%
égale à 10	3	4,69%
supérieure à 10	26	40,63%

Moyenne épreuve 9,23

inférieure moyenne épreuve	34	53,13%
supérieure moyenne épreuve	30	46,88%

Répartition par commission

Com F1	Nbre	%
entre 0 et 4,75	7	22,58%
entre 5 et 9,75	9	29,03%
entre 10 et 14,75	8	25,81%
entre 15 et 20	7	22,58%

inférieure à 10	16	51,61%
égale à 10	0	0,00%
supérieure à 10	15	48,39%

Moyenne épreuve 9,65

inférieure moyenne épreuve	15	48,39%
supérieure moyenne épreuve	16	51,61%

Com F2	Nbre	%
entre 0 et 4,75	7	21,21%
entre 5 et 9,75	12	36,36%
entre 10 et 14,75	7	21,21%
entre 15 et 20	7	21,21%

inférieure à 10	19	57,58%
égale à 10	3	9,09%
supérieure à 10	11	33,33%

Moyenne épreuve 8,85

inférieure moyenne épreuve	18	54,55%
supérieure moyenne épreuve	15	45,45%

Fait à Limoges le 14 avril 2014

Max GRATADOUR
 Coordonnateur pédagogique du CRPE
 IEN Conseiller 1^{er} degré du Recteur